



*Partie réservée
à Roche aux Fées Communauté*

N° dossier :

Date de dépôt du dossier :

DEMANDE D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS LE NEUF

1) RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU(X) DEMANDEUR(S)

→ **IDENTITE**

Nom Prénom :

Date de naissance :

Profession :

Nom Prénom du conjoint :

Date de naissance :

Profession :

Adresse actuelle :

Téléphone :

E-mail :

Nombre d'enfant(s) au foyer :

→ **EN LIEN AU PROJET D'ACQUISITION**

Etes-vous primo-accédant(s) bénéficiant du PTZ+ ?

Revenu fiscal de référence (le plus récent) :

2) RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU BIEN

Adresse du terrain :

Objet de la demande d'aide :

Terrain privé en centre-bourg, hors lotissement (≤ 5 lots) et identité du vendeur (1):

.....

Nom du lotissement et identité du lotisseur (1):

.....

Nom de la ZAC et identité de l'aménageur (1):

.....

Superficie du terrain :

Prix du lot (Hors taxes) :

Prix au m² (Hors taxes):

Prix du logement (si collectif) : (2)

Je certifie l'exactitude des renseignements figurant dans ce dossier, toute mention d'information erronée engageant ma responsabilité.

A :, le :

Signature(s) du (des) demandeur(s)

(1) Veuillez cocher et renseigner

(2) En € HT le m² (surface utile)

Modalités d'attribution de l'aide

(Par délibération au Conseil communautaire du 28/06/2016)

En lien avec l'instauration du nouveau prêt à taux zéro (PTZ) effectif depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté de communes souhaite renforcer son dispositif d'aide à l'accession à la propriété dans le neuf afin d'accompagner les ménages à revenus modestes et intermédiaires à accéder à la propriété.

➤ BENEFCIAIRES

Les particuliers ayant un projet d'accession d'une résidence principale :

- dans l'une des 16 communes du territoire intercommunal de la Roche aux Fées,
- située dans un lotissement public, sur une ZAC sous maîtrise d'ouvrage communale, ou sur un terrain privé en centre-bourg (≤5 lots),
- en tant que primo-accédant au titre du PTZ, ne dépassant pas les conditions de ressources ci-dessous :

Plafonds de ressources pour obtenir un PTZ (zone c) en 2020*	
Nombre d'occupants	Plafonds de ressources
1	24 000 €
2	33 600 €
3	40 800 €
4	48 000 €
5	55 200 €
6	62 400 €
7	69 600 €
8 personnes et plus	76 800 €

** Ces plafonds de ressources seront automatiquement ajustés en cas de modifications réglementaires*

➤ TYPES DE PROJET

Pour la construction d'une maison individuelle :

- Dans les communes du secteur nord = Janzé, Amanlis, Brie, Essé :
 - Superficie de terrain ≤ 500 m²
 - Prix du m² ≤ 90 €HT
- Dans les communes du secteur intermédiaire = Retiers, Arbrissel, Boistrudan, Coësmes, Marcillé-Robert, Sainte-Colombe, Le Theil-de-Bretagne :
 - Superficie de terrain ≤ 600 m²
 - Prix du m² ≤ 75 €HT
- Dans les communes du secteur sud = Martigné-Ferchaud, Chelun, Eancé, Forges-la-Forêt, Thourie :
 - Superficie de terrain ≤ 750 m²
 - Prix du m² ≤ 60 €HT

Pour l'acquisition d'un logement collectif :

- Prix du logement ≤ 1 800 €HT le m² (surface utile)

➤ **MONTANTS DE L'AIDE**

5 000 € par ménage, quelle que soit la composition familiale.

➤ **ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE**

L'accédant s'engage, par inscription dans l'acte notarié lié à l'acquisition, que toute revente ou mise en location effectuée dans un délai de 5 ans suivant la date de livraison fera l'objet d'un reversement de la subvention accordée.

Une décote de remboursement au prorata du nombre d'années passé pourra toutefois être sollicitée par lettre recommandée avec accusé de réception en cas de survenance de l'un des événements exceptionnels de caractère familial ou professionnel suivants : décès, mobilité professionnelle de plus de 50 kms entre le nouveau lieu de travail et le logement, chômage, invalidité, divorce, dissolution du PACS ou séparation.

En dehors de ces événements, l'aide devra être remboursée intégralement.

➤ **PIECES A FOURNIR**

Pour l'instruction du dossier :

- Fiche de demande de subvention
- Copie d'une pièce d'identité (livret de famille, carte d'identité...)
- Avis d'imposition sur les revenus de l'année N-2
- Justificatif du prêt à taux zéro (PTZ)
- Compromis de vente
- Relevé d'identité bancaire

Une attestation de subvention sera notifiée au demandeur (sous réserve de la recevabilité du dossier).

Pour le versement de l'aide (par virement bancaire) :

- Acte de vente (mentionnant l'engagement d'occupation et l'attribution de l'aide de la Communauté de communes)

ATTENTION : Il est impératif d'adresser le dossier de demande de subvention avant la signature de l'acte authentique.

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée dans la limite des crédits disponibles.

Roche aux Fées Communauté

Service Habitat

16 rue Louis Pasteur - 35240 RETIERS

02 99 43 64 87

www.cc-rocheauxfees.fr - Rubrique *Y vivre - Habitat*

Attention : Roche aux Fées Communauté se réserve le droit de mettre fin au dispositif ou d'en modifier les règles d'octroi.